



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 064-216400853-20240517-AM2024_8-AR



AM2024-8

ARRÊTE COMMUNAL

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Maire de la Commune d'AYDIUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 (modifié le 03 décembre 2021) portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie dans les Pyrénées-Atlantiques (RDDECI) ;

ARRÊTE

Article 1 : Généralités

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques par l'intermédiaire de points d'eau identifiés (PEI) à cette fin.

L'accessibilité aux points d'eau identifiés doit être permanente.

Cet arrêté fixe la liste des points d'eau d'incendie de la commune d' Aydius.

Les points d'eau identifiés utilisables sont des ouvrages publics ou privés constitués par :

- les bouches et poteaux d'incendie alimentés à partir d'un réseau de distribution d'eau (potable ou brute) sous pression ;
- les points de ressource en eau naturels ou artificiels équipés d'aires d'aspiration ou de raccordement des moyens de lutte contre l'incendie ;
- tout autre point d'eau conforme aux spécifications fixées par le RDDECI.

Article 2 : Risques à prendre en compte dans le cadre de la D.E.C.I.

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie détermine des besoins en eau et l'espacement des points d'eau en fonction du type de risque.

Les grilles de couverture figurant dans le guide technique annexé au RDDECI détaillent l'estimation des besoins en eau pour chaque type de risque notamment :

- les habitations,
- les zones d'activités économiques,
- les exploitations agricoles,
- les établissements industriels et artisanaux,
- les établissements recevant du public,
- les constructions et installations diverses.

Article 3 : Les Points d'Eau Incendie (PEI)

Les hydrants, regroupant les poteaux et les bouches d'incendie dont la liste est éditée en annexe 1, sont de statut public ou privé.

L'actualisation de l'inventaire des points d'eau incendie du présent arrêté fait partie intégrante des processus d'échanges d'informations entre le SDIS et la commune d'Aydius.

Article 4 : La Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

La commune d'Aydius fait l'objet d'une DFCI et d'un Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI). La DFCI faisant l'objet d'une réglementation propre, elle n'est pas l'objet de cet arrêté recensant les PEI pour la protection urbaine.

Article 5 : Modalités de réalisation des contrôles techniques

Des contrôles techniques périodiques ont pour objectif de s'assurer que chaque PEI relevant du RDDECI conserve ses caractéristiques, notamment sa condition hydraulique d'alimentation (contrôle du débit et de la pression des PEI alimentés par des réseaux d'eau sous pression et contrôle fonctionnel notamment).

Article 6 : Exécution de l'arrêté

Le maire de la commune d'Aydius et chacun en ce qui le concerne, est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à AYDIUS, le 17 mai 2024

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 064-216400853-20240517-AM2024_8-AR

S²LO



Le Maire,
Bernard CHOY

Arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Annexe 1 - Liste des PEI

Numérotation	Localisation	Coordonnées GPS	Propriétaire (public ou privé)	Type (Poteau / Bouche)	Volume (le cas échéant)	Diamètre PEI	Pression		Débit		Date de contrôle	Canalisation (diamètre)	Autres caractéristiques
							Statique	m³/h	Débit Max mesuré	1 bar m³/h			
64085 0001	Place du fronton	43,001588 -0,54326	Public	Poteau		65	3,9	NC	28,3	22	04/05/2024		
64085 0005	Chemin de Planetch	43,001589 -0,544842	Public	Poteau		100	3,9	1	61	60	04/05/2024		
64085 0017	Auberge des Isards - Chemin de l'auberge	43,001903 -0,543418	Public	Poteau		100	9,6	3,7	62	>60	04/05/2024	110	en hauteur
64085 0018	Chemin de Garatch	43,003136 -0,542647	Public	Poteau		100	0,8	0,4(30)	51	NC	04/05/2024		
NC	Place du cap de la Carrère	43,001367 -0,541689	Public	Poteau		65	3,5	NC	29,9	20,3	04/05/2024		
NC	Chemin de la marque d'en haut	43,002008 -0,541884	Public	Poteau		65	2,5	NC	29,8	NC	04/05/2024		
NC	Chemin d'Illhes	43,001589 -0,544842	Public	Poteau		100	7,7	2,4	61	>60	04/05/2024		Accès difficile
NC	Chemin de Chichit	42,998469 -0,538787	Public	Air d'aspiration	Continue								

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024



ID : 064-216400853-20240517-AM2024_8-AR

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024



ID : 064-216400853-20240517-AM2024_8-AR